



Rn PAT
Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE DE PAT (2014-2020)

Les notes de l'Observatoire national
des Projets Alimentaires Territoriaux (OnPAT)

PATNORAMA

N°2

Juin 2021



INTRODUCTION	2
I - LA PROFESSIONNALISATION DE L'ONPAT	4
La définition du PAT selon l'OnPAT	4
La stabilisation des autres données	5
L'amélioration du dispositif de collecte	5
L'installation de l'OnPAT sur le site RnPAT	6
Les règles de fonctionnement de l'Observatoire	6
II - UNE DYNAMIQUE PAT BIEN INSTALLÉE (2014 – 2020)	7
II.1 - Une bonne couverture du territoire national	7
Des PAT portés très majoritairement par les EPCI et les territoires de projet	8
II.2 - Une diffusion régionale hétérogène	9
L'état des lieux des dynamiques régionales	9
L'hétérogénéité des PAT reconnus par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	11
III - LES DEUX GRANDS TYPES DE PAT – PAT AGRI-ALIMENTAIRES ET PAT SYSTÉMIQUES	
III.1 - L'échantillon PATnorama et la méthode d'analyse	12
L'échantillon	12
La méthode et ses limites	13
III.2 - Les deux grands types de PAT, leurs stratégies et secteurs d'action	14
Les secteurs d'action des types de PAT	14
Des PAT systémiques plus urbains, des PAT agri-alimentaires plus ruraux	15
Une prise en compte inégale des enjeux environnementaux de la transition alimentaire	16
III.3 - Une gouvernance du PAT d'autant plus ouverte que le PAT est systémique	17
La gouvernance de l'élaboration du PAT	17
La gouvernance de la mise en œuvre du programme d'actions	18
III.4 - Les deux territoires du PAT	19
Le territoire institutionnel	19
Le territoire de coopération alimentaire	21
IV - LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE PROPOSÉS AU DÉBAT	
Le PAT, un dispositif performant pour mettre l'agriculture et l'alimentation à l'agenda local mais un dispositif à clarifier	24
Un dispositif performant	24
Le PAT, projet agricole ou projet alimentaire territorial ?	24
Des PAT insuffisamment intégrés et contributeurs à la transition	25
Des enjeux environnementaux insuffisamment intégrés	25
L'urbanisme alimentaire parent pauvre	25
Vers une économie alimentaire à deux vitesses ?	25
L'insertion problématique des PAT dans les plis de la décentralisation et de la déconcentration françaises	26
Les contradictions multiniveaux	26
Une fracture territoriale révélée par le PAT ?	27
PAT et démocratie : vers une gouvernance alimentaire partagée... et la démocratie alimentaire ?	27
CONCLUSION	28
BIBLIOGRAPHIE	30

PATnorama n°2 a été réalisé grâce à l'Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux (OnPAT) mis en place par le RnPAT¹, réseau multi-acteurs qui compte aujourd'hui 138 membres. La vocation de l'Observatoire est d'objectiver la dynamique PAT, de la porter à connaissance des membres et acteurs pour en discuter les avancées et les limites afin de contribuer à améliorer le dispositif.

Cette deuxième note est consacrée à la dynamique des projets alimentaires territoriaux durant le premier cycle de diffusion du dispositif PAT (2014-2020). Ce dernier s'est en effet achevé en décembre 2020 avec la parution de l'instruction ministérielle qui a régionalisé dorénavant le dispositif de reconnaissance des PAT, distingué deux niveaux de PAT (niveau 1 PAT émergent, niveau 2 PAT en action) et lié le PAT au plan de relance en 2021.

Les prochains PATnorama seront dédiés à l'analyse de la gouvernance territoriale du PAT pour le n°3² et à l'étude de la première année du deuxième cycle pour le n°4³.

Serge Bonnefoy,
expert sénior auprès de Terres en villes en charge de l'OnPAT



¹Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux

²Parution prévue pour septembre 2021

³Parution prévue pour mai 2022

La présente note revient dans une première partie sur la professionnalisation de l'observatoire. Puis elle caractérise la dynamique du premier cycle de PAT et en étudie les deux grands types pour en tirer les principaux enseignements. Enfin elle donne de premiers éléments sur la première année du deuxième cycle.

I – LA PROFESSIONNALISATION DE L'ONPAT

Défini en 2017 et installé progressivement depuis 2019, l'Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux est structuré en quatre modules complémentaires :

- "La Banque des PAT" qui localise l'ensemble des PAT et en présente une description simple.
- "PATnorama" qui propose une observation et des analyses comparatives génériques et thématiques approfondies fondées sur un échantillon de 71 PAT en décembre 2020 pour 75 territoires potentiellement concernés. Cet échantillon regroupe :
 - Les PAT des porteurs de projets membres du RnPAT au 31 décembre 2019
 - Les PAT des autres agglomérations et métropoles de Terres en villes non membres du RnPAT au 31 décembre 2020
 - les PAT des autres territoires témoin⁴ non membres du RnPAT et de Terres en villes au 31 décembre 2020
 - Les autres PAT reconnus par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation n'appartenant pas aux trois catégories précédentes au 31 décembre 2020
- "EvalPAT" qui est consacré à une double évaluation, celle du dispositif PAT et celle de l'impact du PAT sur le territoire.
- "En direct de la recherche" qui présente les chercheurs impliqués dans le Conseil Technique et Scientifique de l'OnPAT et leurs travaux sur la question alimentaire mais aussi d'autres chercheurs et d'autres travaux également féconds.

Les travaux de l'observatoire sont encadrés par les praticiens et chercheurs de son conseil technique et scientifique (CTS).

La définition du PAT selon l'OnPAT

Le livre préliminaire, Art. L1-III et Art. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime, en donne la définition suivante du PAT : *"Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable (...) peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. »*

L'instruction du Gouvernement DGAL/SDPAL/2017-294 du 30 mars 2017 a défini le cadre de référence commun en distinguant les 12 critères de reconnaissance du PAT par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

- 1° un PAT peut être à l'initiative d'une large gamme d'acteurs, tant publics que privés ;*
- 2° il est élaboré de manière concertée avec différents acteurs du territoire. Il est en cohérence avec les projets similaires sur des territoires voisins ou conduits à une échelle territoriale plus large ou plus restreinte ;*
- 3° il repose sur un diagnostic partagé et cohérent, portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur un territoire ;*
- 4° il comporte des actions opérationnelles visant à sa réalisation ;*
- 5° l'engagement des partenaires est formalisé sous la forme d'un contrat ;*
- 6° le projet offre des garanties quant à sa pérennité et à son impact sur le territoire. Il est doté d'une instance de gouvernance qui veille à la mise en œuvre des actions opérationnelles. Il s'inscrit, le cas échéant, dans une démarche de progrès.*

⁴ Ce réseau, installé durant la saison 1 du RnPAT, comprend 13 territoires ruraux, périurbains et urbains représentatifs de la diversité « grande régionale » déjà engagés en faveur des circuits courts. L'objectif était d'étudier l'appropriation ou non du dispositif PAT par les territoires. 11 des 13 territoires mobilisaient en décembre 2020 la procédure.

7° il répond aux objectifs du programme national pour l'alimentation fixés à l'article L. I - III du code rural et de la pêche maritime ;

8° il répond aux objectifs du plan régional de l'agriculture durable mentionné à l'article L. 111-2-1 du code rural et de la pêche maritime, ou équivalent. Il est cohérent avec les politiques publiques nationales (projet agroécologique) et territoriales concernées (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, schéma de cohérence de territoire, plan de massif, etc.) ;

9° il répond à l'objectif de développer l'agriculture sur un territoire, de structurer l'économie agricole et alimentaire et de favoriser le maintien et le partage de la valeur économique sur le territoire ;

10° il participe à la consolidation de filières territorialisées, à la mise en œuvre d'un système alimentaire territorial et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts et/ou de proximité, en particulier relevant de l'agriculture biologique ;

11° il vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les consommateurs et tous les acteurs de la société civile, et à développer la qualité de l'alimentation ;

12° il prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : environnementale, économique, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie."

L'OnPAT a choisi d'appeler PAT⁵ tout projet conforme aux critères et à l'esprit de la LAAF et de cette instruction dont le porteur a revendiqué publiquement l'appellation.

Cette définition exclut les initiatives alimentaires ponctuelles ou partielles ainsi que les stratégies alimentaires territoriales qui ne mobilisent pas le dispositif PAT. Elle ne prend pas non plus en compte les PAT en émergence qui n'auraient pas été annoncés publiquement.

Dans certaines régions, la différence d'appréciation peut être importante d'autant que l'appel à projet du PNA/ Plan de relance a suscité en décembre 2020 et début janvier 2021 de nombreuses candidatures désireuses de mobiliser ces subventions⁶ : ainsi Pays et Quartiers de la Nouvelle Aquitaine (PQNA) et le bureau d'études Seresco en charge de l'animation des réseaux régionaux de PAT de la Nouvelle Aquitaine et de la Bourgogne-Franche Comté évoquaient chacun une trentaine de PAT alors que l'observatoire n'en comptabilisait respectivement que 18 et 8 au 31 décembre 2020.

La stabilisation des autres données

Depuis PATnorama n°1 (mars 2020), plusieurs définitions de données et de typologies ont été précisées afin de solidifier l'analyse : classes du nombre de communes et de population, table des structures juridiques des porteurs de projet, des types de PAT, des types de gouvernance...

L'ensemble de ces définitions a été soumis au Conseil Technique et Scientifique le 08 juin 2021.

L'amélioration du dispositif de collecte

Le principe de la note PATnorama est de contextualiser l'analyse de l'échantillon PATnorama en présentant d'abord le cadrage le plus exhaustif possible de la dynamique PAT au niveau national. Ce cadrage est réalisé à partir des informations de la banque des PAT.

L'amélioration de la collecte des données de la banque sous la responsabilité de l'APCA et la rigueur dans l'application de la définition du PAT ont permis de corriger plusieurs biais. En 2019, la collecte des données s'était appuyée sur les recensements des chambres d'agriculture et de certaines DRAAF. Beaucoup trop d'intentions de réaliser un PAT en 2019 avaient été comptabilisées comme PAT au moment de la réalisation de la première note PATnorama. Les relations établies dorénavant entre l'OnPAT, les DRAAF, les réseaux régionaux de PAT et leurs prestataires garantissent aujourd'hui une meilleure qualité et homogénéité de l'information.

Cette coopération a rendu possible le lancement d'une étude financée par l'ADEME pour préfigurer la mutualisation de la collecte et de la valorisation de certaines données entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'ADEME et le RNPAT. L'objectif est aussi d'éviter une sur-sollicitation des porteurs de PAT.

⁵A partir de 2021, cette définition prendra en compte les nouvelles dispositions de l'instruction ministérielle du 09 décembre 2020 tout en conservant la définition initiale.

⁶Candidatures non retenues par l'OnPAT pour ce premier cycle lorsque la mobilisation du dispositif PAT n'avait pas été annoncée officiellement préalablement.

L'installation de l'OnPAT sur le site RnPAT

La mise en ligne de l'ensemble des informations sur l'onglet OnPAT du site RnPAT (notamment des fiches de la banque des PAT et de PATnorama) sera terminée au 31 août 2021. Elle a été progressive pour pouvoir satisfaire l'exigence de qualité de l'information et la mise en place de procédures adéquates.

Sous réserve que les données soient renseignées, chaque fiche de la banque des PAT livre sur une ou deux pages :

- l'identité du PAT et du porteur de projet
- quelques chiffres clés du territoire
- les enjeux globaux mais aussi agricoles et alimentaires
- l'état d'avancement du projet
- les orientations stratégiques du PAT
- les principaux partenaires
- les liens vers d'autres informations

Toujours sous réserve que les données soient renseignées, chaque fiche PATnorama propose une présentation analytique du PAT de 6 à 8 pages qui présentent :

- l'identité du PAT et du porteur de projet
- la typologie du PAT et de sa gouvernance
- le contexte territorial : géographie, organisation politique, enjeux territoriaux, enjeux agricoles et alimentaires
- l'historique de l'action publique territoriale agricole et alimentaire avant le PAT
- le processus d'élaboration du PAT : démarche, maîtrise d'ouvrage, gouvernance...
- les orientations stratégiques du PAT et son programme d'actions
- la mise en œuvre : évolution de la gouvernance, actions en cours, évaluation
- l'articulation du PAT avec d'autres dispositifs et d'autres territoires
- les enseignements
- pour aller plus loin : liens vers d'autres informations

Les règles de fonctionnement de l'Observatoire

L'OnPAT sera doté au 31 août 2021 d'un Vade Mecum qui présentera les différentes données mobilisées ainsi que les règles de fonctionnement interne et externe. Le Conseil technique et scientifique en a validé le plan.



04/2021

PAT du Pays Lédonien

PORTEUR Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Lédonien

TERRITOIRE	CONTACT
- Bourgogne-Franche-Comté	Crevoz Pierre-Emmanuel
- 39 - Jura	Directeur
- 183 communes	4 avenue du 44ème RI 39000 Lons-le-Saunier
- 4 intercommunalités	pecrevoz@pays-ledonien.fr
- 88922 habitants	

PRINCIPAUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Enjeux territoriaux : Localisé au sud-ouest du département du Jura, le Pays Lédonien s'organise, autour de sa ville centre Lons-le-Saunier, Préfecture départementale. Le territoire comprend une grande diversité de paysages : Bresse jurassienne, coteaux du Revermont, premier plateau du Jura avec ses reculées, région des Lacs, Petite Montagne et environs de Moirans-en-Montagne. La croissance démographique du territoire est tournée vers la périphérie de la ville centre. Le territoire du SCoT présente une relative stabilité de l'emploi avec un secteur tertiaire dominant (70% des emplois), même si l'industrie demeure une activité importante (20% des emplois). L'activité économique n'échappe pas à la forte polarité qui qualifie le territoire : les emplois sont fortement concentrés sur l'unité urbaine. Le territoire du SCoT est le siège de sites touristiques d'intérêt national, mais l'offre touristique reste à structurer.

Enjeux agricoles et alimentaires : Sur l'ensemble des communes, à l'exception de Lons le Saunier, qui est urbanisée presque en totalité, l'agriculture est une activité importante. Les activités agricoles sont tournées principalement vers l'élevage (polyculture-élevage en zone de plaine) et la viticulture. On rencontre également quelques céréaliers et des activités de diversification agricole. Le territoire est notamment connu pour la filière "comté", filière à haute valeur ajoutée.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

- Non renseigné

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PAT

Ce Projet Alimentaire Bio s'articule autour de deux piliers :

- Un 1er pilier visant à travailler sur l'ancrage territorial des filières bio (production, transformation, distribution sur tout segment, lutte contre le gaspillage)

P1/2 Fiche banque des PAT



Fiche PATnorama - Avril 2021

PAT DE BREST METROPOLE

IDENTITE

Porteur	Dates d'entretien
Brest Métropole	28 août 2019 et 12 avril 2021
Territoire	Contact
Finistère (29) – Bretagne	Joëlle Calvar, Directrice Projet alimentaire métropolitain, Mission agro, Pôle de développement économique et urbain, Brest Métropole
8 communes pour 210 047 habitants	joelle.calvar@brest-metropole.fr
1 EPCI	



Brest Métropole (E. Dinh, 2021)

TYPLOGIE

PAT systémique de transition, sous réserve de concrétisation de l'objectif de réduction des impacts environnementaux

Gouvernance interne, tempérée par la création d'un groupe partenarial

P1/8 Fiche PATnorama

II – UNE DYNAMIQUE PAT BIEN INSTALLÉE (2014 – 2020)

Si la crise sanitaire de la Covid 19 et le plan de relance ont accéléré fortement la diffusion du dispositif, la dynamique PAT était déjà bien engagée auparavant. 197 PAT ont été recensés au 31 décembre 2020 en métropole (191) et outre-mer (6).

On restera prudent dans la comparaison de la diffusion des PAT en fin d'année 2020 relativement à la situation fin 2019 présentée dans le PATnorama n°1 qui comptabilisait alors 174 PAT.

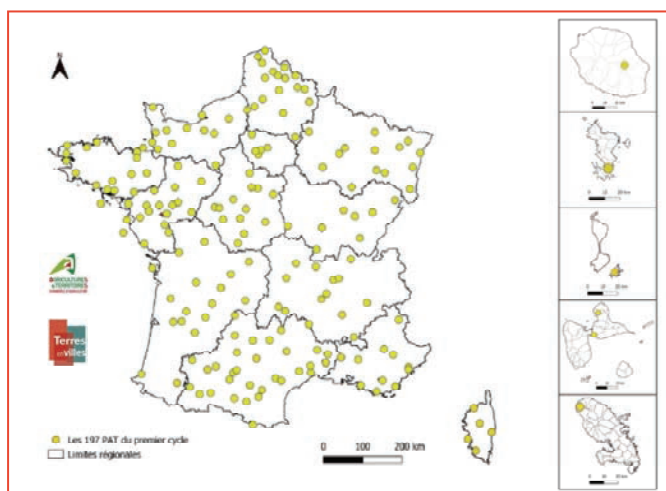
En effet 21 "PAT" de 2019 ne sont plus d'actualité en 2020, soit que les porteurs de projet n'aient pas mobilisé le dispositif PAT, soit que les projets aient été abandonnés depuis, soit encore qu'ils aient été considérés à tort comme PAT alors qu'il s'agissait de simples intentions.

Par contre 46 nouveaux PAT ont été identifiés (certains vraisemblablement non repérés l'année précédente), environ 26 % de plus que lors du recensement imparfait de 2019.

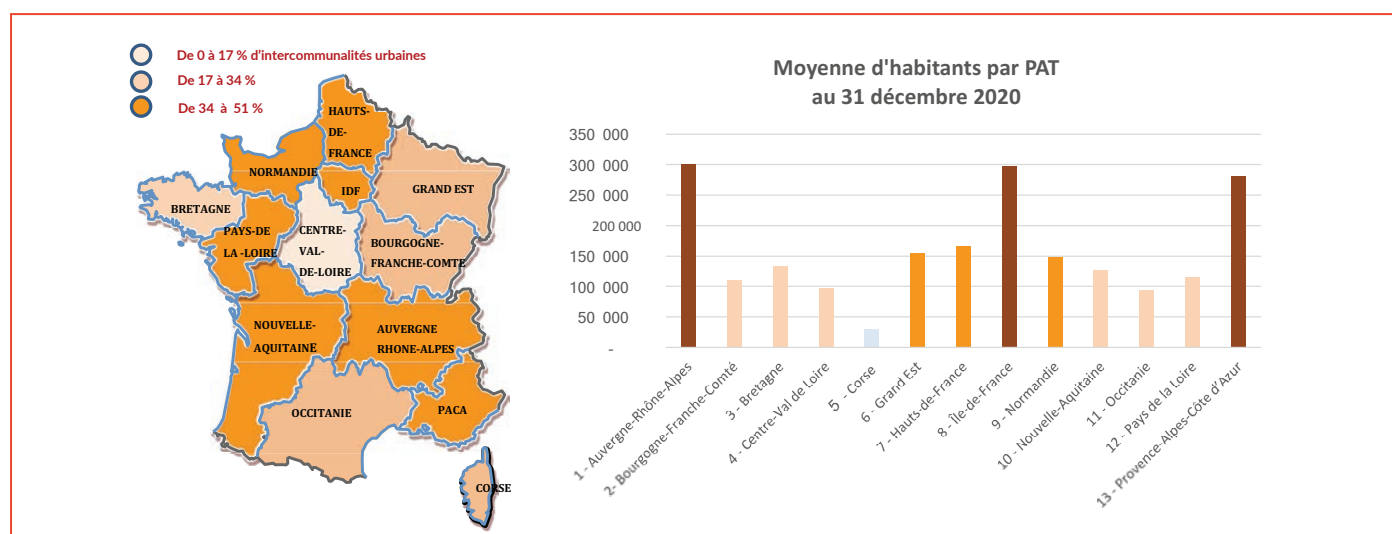
II.1 - Une bonne couverture du territoire national

La diffusion est générale sur le territoire national : les 197 PAT se déploient dans 82 départements métropolitains sur 96 et sur six territoires ultramarins. Les territoires concernés regroupent environ 31,2 millions d'habitants, soit environ 47% de la population française.

La moyenne par département est de 2 PAT. Le "PAT moyen" rassemble 78 communes pour environ 162 500 habitants masquant une grande diversité de situation. Un peu moins de 34% des PAT de la France métropolitaine sont portés par des intercommunalités urbaines⁸. Contrairement à une idée souvent reprise, les PAT se sont installés dès le début dans l'espace rural comme en témoigne leur diffusion précoce en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.



Carte 1 - Les 197 PAT du premier cycle (2014 - 2020) - Esther DINH, OnPAT/Tev



Carte 2 et graphique 1 - Le portage des PAT par les intercommunalités urbaines au 31 déc. 2020 - OnPAT/Tev

⁸ Hors de rares pôles métropolitains engagés dans les PAT, surtout soucieux de construire un équilibre entre le rural, le périurbain et l'urbain qui ne dénie pas la ruralité

Pour apprécier le "degré de ruralité" ou "d'urbanité" des PAT par région, on a retiré les 10 PAT départementaux⁹.

Les différences régionales sont importantes : l'urbain a joué logiquement le rôle moteur dans la diffusion des PAT dans les régions les plus denses (Ile-de-France, Hauts-de-France et PACA) mais aussi dans certaines régions plus rurales (par ordre croissant de densité : Nouvelle-Aquitaine, Normandie et Auvergne-Rhône-Alpes

Des PAT portés très majoritairement par les EPCI et les territoires de projet

La dernière année du cycle a conforté le mouvement d'institutionnalisation des stratégies alimentaires territoriales. Le chef de filât par la collectivité est privilégié par l'ensemble des parties prenantes dont l'Etat et ses DRAAF : 90,36% des PAT sont portés par des intercommunalités urbaines (33,50%), des territoires de projet (30,46%), des communautés de commune (22,84%), quelques communes (3,05%) et une collectivité ultramarine spécifique (0,51%). Quelques PAT ont expérimenté une co-maitrise d'ouvrage entre deux types d'institution (PTER et PNR¹⁰, communauté et PNR¹¹) ou entre institutions identiques (communauté de communes¹²) alors que d'autres ont préféré désigner l'une d'entre elles comme chef de file¹³.

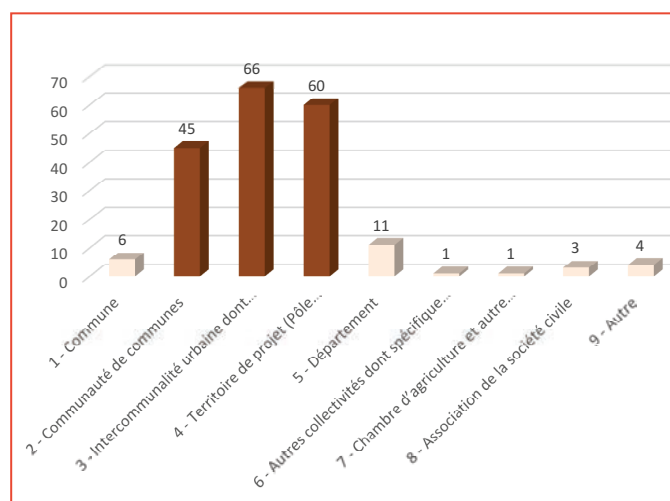
Le nombre déjà très limité d'associations (2% des porteurs de projet) qui portaient des projets de PAT de manière pionnière a été réduit d'un tiers, deux intercommunalités se substituant à deux associations en cours de processus. Et il reste deux chambres d'agriculture (1% des PAT) seulement porteuses de PAT, assez loin des ambitions initiales. Par contre les chambres sont très souvent associées au copilotage du PAT, à la maitrise d'œuvre des diagnostics et à la maitrise d'ouvrage et/ou maitrise d'œuvre des actions.

Les départements ont porté 5% des PAT lors du premier cycle. Mais d'autres revendiqués un temps n'ont plus été considérés comme tels lorsque le département se cantonnait à chercher à cordonner des PAT infraterritoriaux en liaison avec la chambre d'agriculture sans porter une stratégie et des actions alimentaires propres.

Il existe deux types de PAT portés par des conseils départementaux :

- Le portage du PAT infradépartemental de Sud Meurthe-et-Moselle par le Conseil départemental 54 est unique. Dans un contexte politique particulier, l'implication ancienne et constante du département dans le développement rural offrait les garanties d'une prise en compte de la ruralité et d'une recherche d'un meilleur équilibre entre urbain et rural.
- Les dix autres PAT départementaux s'appuient sur les compétences du département (social et héritage agricole notamment) et le rôle de coordinateur qu'il souhaite se donner. Certains se veulent différents et complémentaires des démarches infra départementales (cf. Finistère et Brest métropole), d'autres recherchent principalement un leadership territorial négocié.

L'implication départementale participe à consolider la prévalence d'une politique agricole et rurale. Elle montre aussi que la dynamique PAT dépend de la dialectique entre le cadre national et les configurations d'acteurs territoriaux aux différentes échelles. La différenciation des situations régionales approfondit le constat.



Graphique 2 - Les maîtres d'ouvrage des 197 PAT au 31 déc. 2020 - OnPAT/TeV

⁹ Le PAT Sud Meurthe et Moselle porté par le conseil départemental 54 est un PAT infradépartemental. Quant au PAT de la Métropole Aix-Marseille et du Pays d'Arles porté par des collectivités locales, il ne relève pas non plus de la catégorie des PAT départementaux même s'il englobe entièrement le territoire des Bouches-du-Rhône dans son périmètre.

¹⁰ Cf. le PTER du Grand Clermont et le PNR du Livradois-Forez, le PTER du Grand Briançon et le PNR du Queyras

¹¹ Cf. la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le PNR du Vexin

¹² Cf. la communauté de communes du Pays d'Olmes et celle du pays de Mirepoix pour le PAT des Pyrénées Cathares en Occitanie, ou encore

¹³ Cas de la Grenoble Alpes Métropole pour le projet alimentaire interterritorial de la grande région grenobloise

II.2 - Une diffusion régionale hétérogène

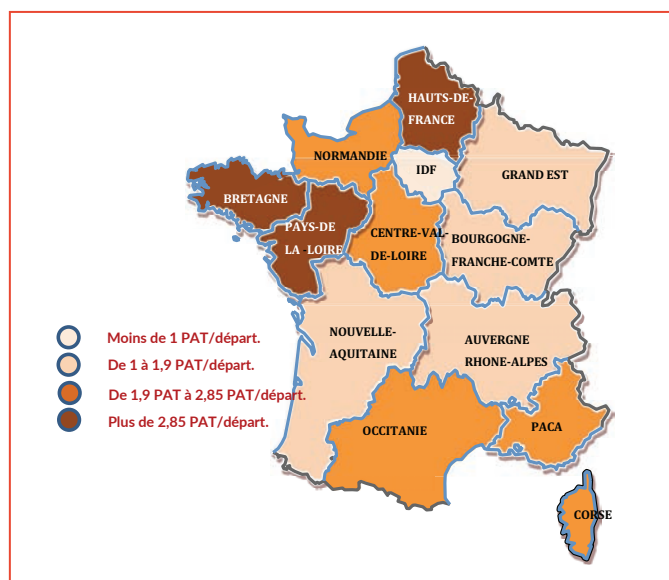
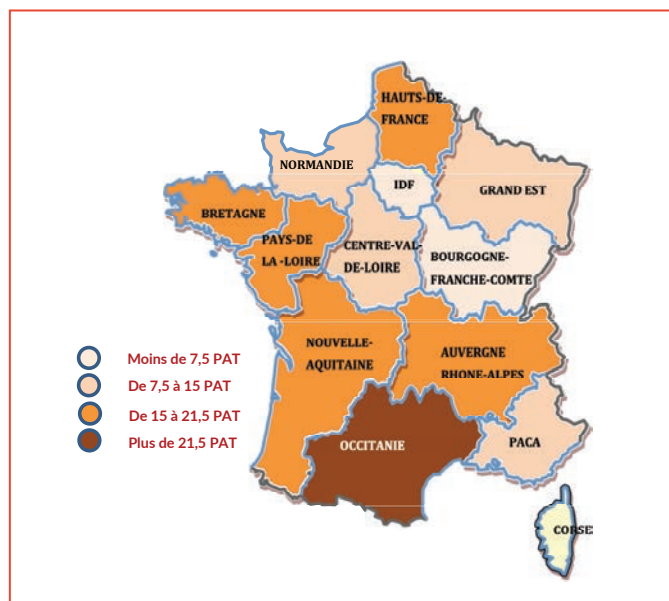
L'échelle régionale est stratégique. D'abord, la politique nationale de l'alimentation coordonnée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'appuie sur l'organisation administrative régionale de l'Etat : DRAAF, DREAL, Agence Régionale de Santé, délégations de l'ADEME...

C'est ensuite l'échelle de la collectivité régionale, chef de file en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, autorité de gestion du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). L'état et la nature du dialogue entre l'État en région, le conseil régional mais aussi la profession agricole influent sur la diffusion des PAT.

L'état des lieux des dynamiques régionales

En valeur absolue l'Occitanie est la région qui compte le plus grand nombre de PAT : c'est la conséquence de l'investissement pionnier de la DRAAF Languedoc-Roussillon en matière d'action territoriale en faveur de l'alimentation (Loudiyi, 2020) et de l'implication passée de ses nombreux territoires ruraux touristiques en faveur des circuits courts. Les PAT occitans affichent la population moyenne la plus basse après la Corse et l'outremer, population comparable à celle du PAT moyen du Centre-Val de Loire.

Plus pertinent, le taux de PAT par département permet de mieux apprécier les spécificités régionales¹⁴ : la Bretagne, les Hauts-de-France et les Pays-de-Loire ont été les régions les plus productives en matière de PAT. L'Ile-de-France, région la plus dense¹⁵, présente l'indice départemental le plus faible, sans surprise eu égard à son organisation territoriale¹⁶ et à la prédominance de l'entrée agricole de l'alimentation qui lie la politique alimentaire à la politique agricole plutôt qu'aux enjeux urbains.



Carte 3 et 4 - La distribution régionale des 191 PAT métropolitains par région au 31 déc. 2020 - OnPAT/TeV,

¹⁴Le résultat n'est pas modifié si l'on retire les 10 PAT départementaux, aucune région ne comptant d'ailleurs plus de deux PAT départementaux au 31 décembre 2020.

¹⁵Plus de 1 000 habitants au kilomètre carré contre 189 habitants pour les Hauts-de-France, deuxième région la plus dense

¹⁶Poids de l'Etat et de la Région, organisation plus récente et moins consolidée de l'intercommunalité souvent liée aux questions urbaines et enjeux politiques partisans.

Hors Ile-de-France, Corse et outre-mer¹⁷, trois grandes configurations semblent avoir été favorables à la mobilisation des PAT par les territoires :

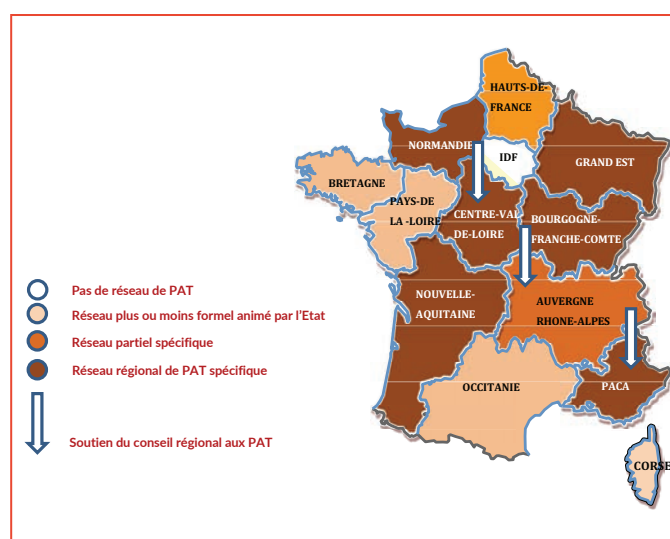
- Première configuration, certaines collectivités locales et acteurs militants de l'agriculture paysanne des régions agricoles intensives semblent s'être emparés du dispositif PAT pour promouvoir une agriculture de proximité durable à condition que les enjeux de la relocalisation de l'alimentation aient été portés significativement auparavant¹⁸ (cf. Bretagne, Hauts-de-France notamment).
- Deuxième configuration, les acteurs des territoires ruraux des régions à fort tourisme rural (Occitanie par exemple) mobilisent le PAT pour accroître leur attractivité grâce à la mise en ressource de l'agriculture et de l'alimentation.
- Enfin, troisième configuration, l'antériorité de l'implication passée de grandes agglomérations et de territoires ruraux emblématiques (cf. les parcs naturels régionaux) en faveur d'une agriculture diversifiée a accéléré l'implication dans les PAT en Provence-Alpes Côte-d'Azur, Pays de Loire et Normandie notamment.

Aujourd'hui, la dynamique en faveur des PAT concerne toutes les régions en raison également de la mise en place progressive d'un accompagnement des porteurs de projet plus solide et homogène qu'initialement : consolidation et homogénéisation des interventions du Bureau des politiques publiques de l'alimentation (BPPAL) et des pôles alimentaires des DRAAF, développement de l'interministérialité au niveau national et régional, mise en place de réseaux régionaux de PAT, appuis du RnPAT et de différentes têtes de réseaux...

Toutefois la posture des conseils régionaux vis-à-vis des PAT traduit toujours une méfiance envers la manière dont l'Etat organise la décentralisation, même si la régionalisation des mesures du plan de relance pourrait présager d'une évolution future. Pour trois Conseils régionaux (Centre-Val-de-Loire¹⁹, PACA²⁰ un temps et Auvergne Rhône-Alpes en toute fin de cycle) qui ont soutenu explicitement les

Projets Alimentaires territoriaux, combien de conseils régionaux²¹ ont installé des politiques alimentaires régionales en se contentant de traiter les PAT au même titre que d'autres initiatives alimentaires. Et certains d'entre eux ont continué à ignorer durant ce dernier mandat la question alimentaire et/ou sa dimension territoriale.

Dans un tel contexte, l'existence et la mobilisation de groupements d'intérêt public créés antérieurement entre Etat et Région (Centre d'études et des ressources sur le développement rural en Hauts-de-France, Pays et quartiers de l'Aquitaine, et Citoyens et Territoire en Grand-Est ou d'organisme dédié au développement rural (CAP Rural en Auvergne Rhône-Alpes) ont participé à limiter les effets des tensions et à diffuser la thématique et le dispositif.



Graphique 2 – Les maîtres d'ouvrage des 197 PAT au 31 déc. 2020 - OnPAT/Tev

¹⁷La Corse et les territoires d'outremer diffèrent par leur histoire, leur taille, leur contexte insulaire, politique et institutionnel.

¹⁸FrCivam (SALT) en Bretagne, CERDD en Hauts-de-France. Cf. à contrario la dissémination plus limitée des PAT en Bourgogne Franche-Comté.

¹⁹La Région CVL soutient la condition expresse que les PAT intègrent des objectifs forts en matière de transition écologique. Elle finance l'animation du réseau régional des PAT assurée par Impact et Résolis et qui a renforcé la dynamique régionale.

²⁰La Région PACA a soutenu un temps financièrement les diagnostics de PAT et dédié aux PAT les travaux du réseau rural régional qu'elle anime.

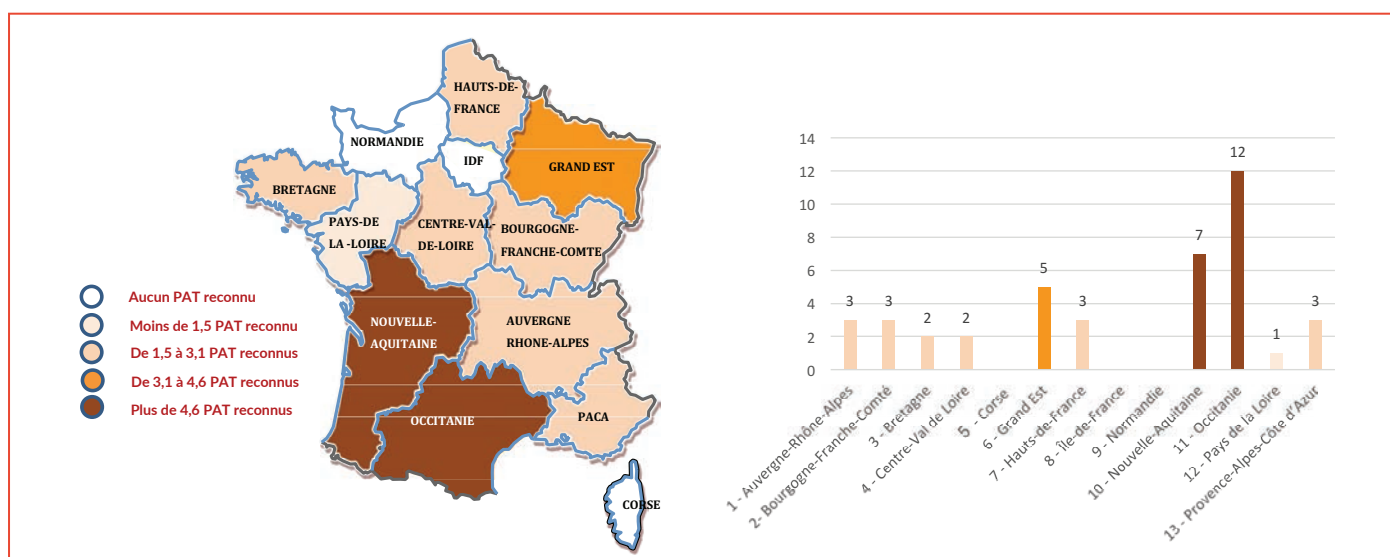
²¹Occitanie notamment

L'hétérogénéité des PAT reconnus par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

La reconnaissance officielle des PAT durant le premier cycle a été limitée à 41 PAT. Elle est hétérogène puisque des PAT en émergence ont été reconnus au même titre que des politiques alimentaires déjà installées. Et elle est inégale géographiquement.

Cette reconnaissance qui avait pour but d'encourager la mobilisation du dispositif, a également consacré la stratégie des DRAAF les plus entreprenantes, particulièrement celle de l'Occitanie.

...une dynamique en faveur des PAT...



Carte 6 et graphique 3 - La distribution régionale des 41 PAT reconnus par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au 31 déc. 2020 - OnPAT/TeV,

Aussi pour lui donner plus d'ampleur, l'instruction technique du 09 décembre 2021 a-t-elle profondément remanié le processus de reconnaissance en le régionalisant et en créant deux niveaux.

III - LES DEUX GRANDES TYPES DE PAT - PAT AGRI-ALIMENTAIRES ET PAT SYSTÉMIQUES

La présente analyse typologique du premier cycle des PAT intervient à un moment donné du processus d'installation et de développement du dispositif. Ce dernier est lui-même inséré dans un mouvement de territorialisation d'une politique nationale de l'alimentation intégrée partiellement et de mise à l'agenda de la transition écologique. Comme ces processus sont toujours en cours et ne sont pas linéaires, l'analyse ne saurait faire le bilan définitif des PAT.

III. 1 - L'échantillon PATnorama et la méthode d'analyse

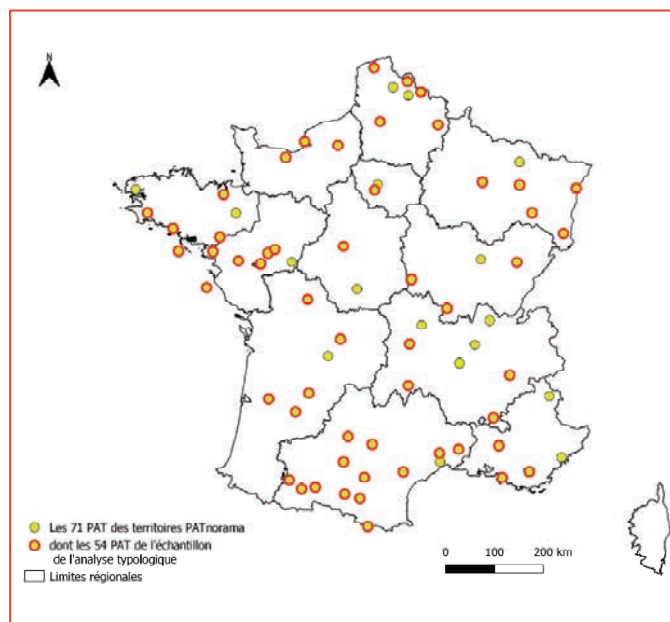
L'échantillon

L'échantillon d'analyse est constitué potentiellement de 75 territoires. **71** de ces 75 territoires mobilisaient le PAT au 31 décembre 2020. Trois ne l'avaient pas encore fait à cette date : les territoires témoin du Doubs central et du Pays de Figeac ne s'étaient pas lancées dans un PAT tout comme le Grand Auxerre, agglomération adhérente de Terres en villes. Et un PAT, celui de l'Ardèche méridionale avait été abandonné dans son périmètre et portage²² initiaux au profit de l'élaboration de plusieurs PAT coordonnés dorénavant par le parc naturel régional des Monts de l'Ardèche.

62 de ces 71 PAT étaient suffisamment renseignés²³ pour être analysés dans le cadre de ce PATnorama n°2. Cet échantillon a alors été redressé pour être le plus représentatif possible de la distribution métropolitaine des types de territoire et types de porteurs de projets mise en évidence par le traitement des 191 PAT métropolitains. **54** PAT constituent donc in fine l'échantillon d'analyse.

Le matériau collecté est constitué :

- des entretiens spécifiques auprès des porteurs de projets (en moyenne deux/trois depuis 2018), des entretiens conduits pour d'autres thèmes par les stagiaires du RnPAT depuis la saison 1 (2015) et les techniciens de Terres en villes²⁴,
- de l'étude des documents produits par le maître d'ouvrage du PAT et de ses principaux partenaires,
- des travaux de recherche identifiés et menés sur ces territoires²⁵.



Carte 7 - L'échantillon PATnorama et les 54 PAT de l'analyse typologique
Esther DINH, OnPAT/TeV,

²²Chambre d'agriculture de l'Ardèche

²³La mise à jour des 71 PAT se termine actuellement.

²⁴Par exemple les entretiens conduits par Marie-Amélie Creps pour l'étude benchmark de l'interterritorialité commandée à Terres en villes par le Pole Métropolitain et mutualisée avec le RnPAT

²⁵Y compris ceux de Serge Bonnefoy en tant que chercheur associé de l'université Grenoble Alpes, laboratoire PACTE.

La méthode et ses limites

L'analyse typologique des PAT croise deux axes : **la transversalité du PAT** ou plus exactement son intersectorialité (les secteurs d'action et leurs articulations) et **sa contribution annoncée à la transition** appréciée à partir de la prise en compte des enjeux environnementaux de l'alimentation.

La définition de la transversalité/intersectorialité s'appuie sur les analyses de l'intégration des politiques publiques²⁶. En effet, la politique de l'alimentation s'est constituée en France par interaction entre trois principaux secteurs d'action publique de l'agriculture, de la santé et de l'environnement (Loudiyi, 2020) alors qu'émergent actuellement fortement les préoccupations sociales.

La présente analyse a pris en compte les six secteurs d'action d'une politique systémique de l'alimentation identifiés par les travaux de Terres en villes et du RnPAT.

Les enjeux du diagnostic, les axes des PAT et dans les cas les plus documentés, les principales actions ont été classés par secteur d'action tout en cherchant à estimer leurs cohérences intersectorielles et à qualifier le récit du PAT²⁷. Pour plus de sécurité, ce classement a été rapproché de l'identification des acteurs²⁸ des différents secteurs d'action qui participent significativement à l'orientation du PAT.

Le deuxième axe de cette typologie, la contribution annoncée à la transition, a été retenu en raison de la place donnée à la transition dans le Programme National de l'Alimentation et le Plan de relance) et de son pouvoir de discrimination : il est en effet à même de rendre compte des controverses agricoles et agri-alimentaires, et de l'objectif de changement affiché ou non par les PAT. Cette contribution a été saisie à partir de l'analyse des discours des PAT sur la transition et de leurs prises en compte des enjeux environnementaux de l'alimentation : la biodiversité, le climat, l'eau, l'air, le paysage et le sol.



Figure 1 : les six secteurs d'actions d'une politique alimentaire selon Terres en villes et le RnPAT

Les limites de la méthode sont essentiellement dues à :

- à l'hétérogénéité de la qualité des données collectées : diversité des enquêteurs, impossibilité de réaliser tous les entretiens dans le même court laps de temps...
- à l'administration des entretiens semi-directifs principalement auprès des seuls porteurs de PAT,
- à un recul relatif : certains PAT sont trop récents pour pouvoir vérifier la mise en œuvre des actions annoncées.

“...la méthode d'analyse...”

²⁶Analyses néo-institutionnalistes et cognitives de la politique publique.

²⁷Il se réduit pour certains PAT à décliner les axes du PNA.

²⁸Le RnPAT s'appuie sur une typologie de 4 mondes : monde de l'Etat et des collectivités, monde économique, monde de la société civile et monde de la recherche et de l'enseignement

III.2 - Les deux grands types de PAT, leurs stratégies et secteurs d'action

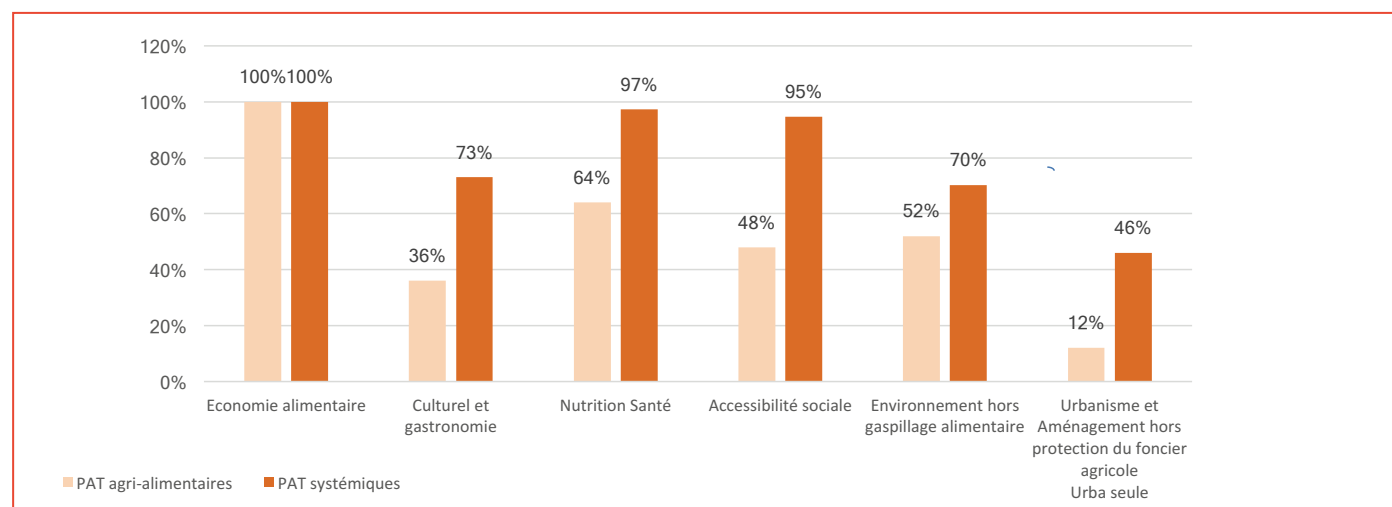
L'analyse met en évidence deux grands types de PAT :

- Environ 41% des projets alimentaires territoriaux sont des **PAT agri-alimentaires** qui abordent l'alimentation à partir du prisme agricole. Ils peuvent être génériques²⁹ (ancrage territorial pour rechercher une plus grande valeur ajoutée mieux répartie) ou de transition (ancrage territorial pour la transition).
- Près de 59% des **PAT sont systémiques** qui prennent en compte différentes dimensions de l'alimentation en cherchant à les articuler. Ils sont génériques ou de transition.

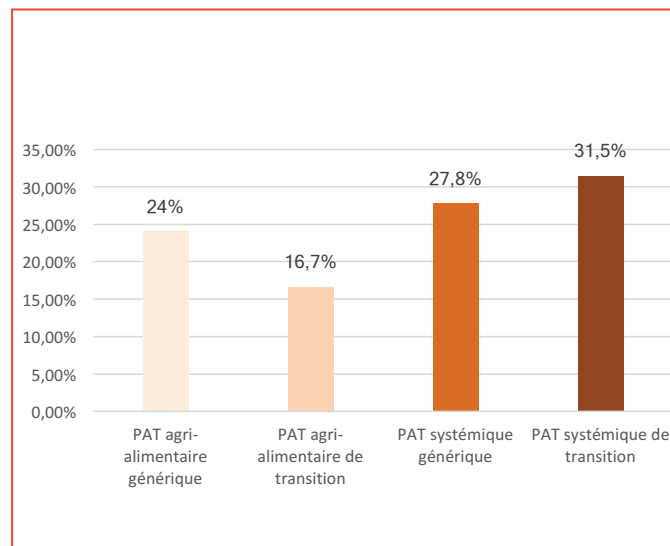
Cette majorité de PAT systémiques démontre que la politique alimentaire tend à se démarquer de la politique agricole ; l'intersectorialité affichée à sa manière dans le PNA, est aussi une réalité locale malgré le tropisme agri-alimentaire français qui fait de la production agricole ("la fourche") le secteur prédominant de la politique alimentaire.

A contrario, les 16,7% de PAT agri-alimentaires de transition soulignent qu'il ne suffit pas de porter une vision agricole alternative remettant en cause les externalités négatives du modèle agro-industriel pour porter une vision systémique de l'alimentation.

Les secteurs d'action par grands types de PAT



Graphique 5 : Les secteurs d'action par grands types de PAT - OnPAT/TeV,



Graphique 4 : Les deux types de PAT et leurs sous-types - OnPAT/TeV,

²⁹Appelé dans le PATnorama n°1 : PAT agri-alimentaire d'offre

Les deux types de PAT investissent systématiquement l'économie agricole et alimentaire.

Le premier type, le PAT agri-alimentaire, est conçu coté producteur. Il est principalement centré sur l'économie agricole et le développement des circuits courts : *"Le récit du PAT est celui de l'ancrage territorial de l'agriculture pour une meilleure valorisation des ressources agricoles et parfois des savoir-faire alimentaires. C'est un récit de développement local qui prévoit de développer l'offre en organisant notamment la diversification maraîchère et le renouvellement des générations, en organisant et promouvant les circuits courts et les filières territorialisées, en approvisionnant la restauration collective mais non systématiquement..."*³⁰ La recherche de la valeur ajoutée et d'un partage plus favorable aux producteurs guide cette stratégie économique.

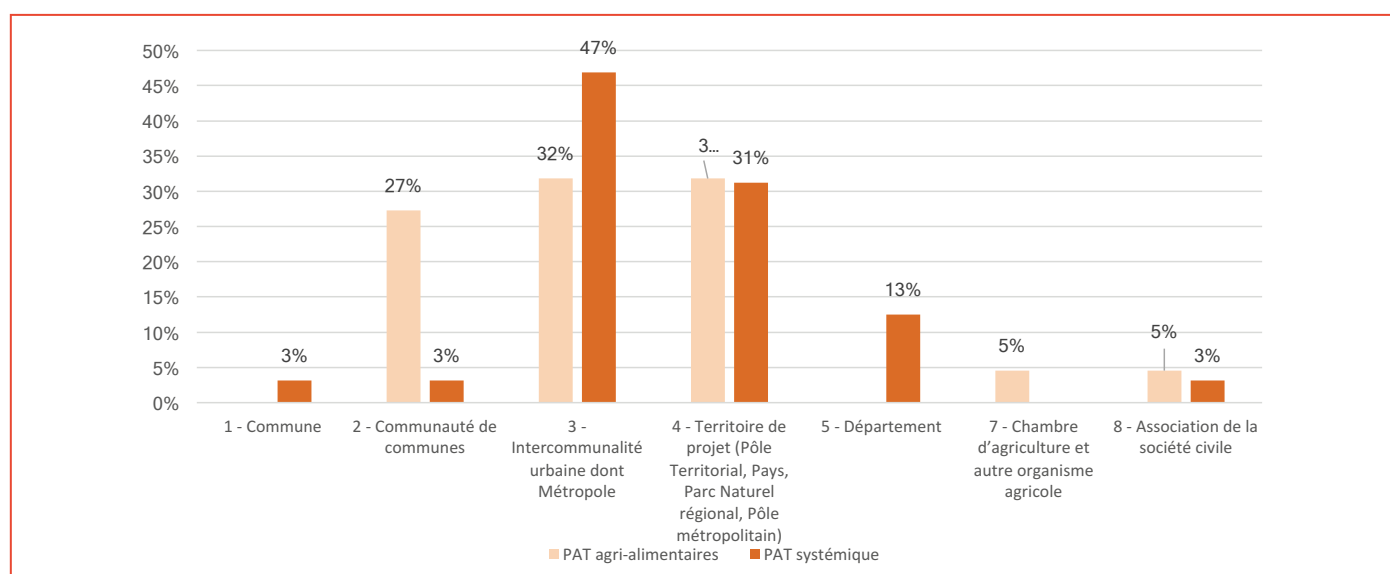
Les moins monothématiques développent des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'éducation des jeunes liées à la restauration collective ainsi que dans de rares cas, de lutte contre la précarité alimentaire.

Les PAT agri-alimentaires de transition ajoutent à ces priorités, la recherche d'une agriculture durable.

Le deuxième type, le PAT systémique, est conçu côté mangeur. Le récit est celui de l'accessibilité à une alimentation de qualité. Ces PAT sont centrés sur un triptyque articulant les secteurs de l'économie agri-alimentaire, de la nutrition-santé et de l'accessibilité sociale : éduquer et accompagner les consomm'acteurs, défi à alimentation positive, ateliers nutrition-santé, projets pédagogiques, évolution des pratiques alimentaires, rencontres/santé alimentation, alimentation et quartiers politique de la ville, alimentation et lien social... Mais ils investissent aussi de manière significative les secteurs du culturel/gastronomie et de l'environnement. Et moins de la moitié d'entre eux prennent en compte l'urbanisme et l'aménagement³¹ (agriculture urbaine, commerces alimentaires, accessibilité géographique...).

Enfin ce type de PAT (43% des cas contre 16% pour le premier type), plus participatif, intègre souvent dans ses orientations mêmes, les questions de gouvernance, de liens entre parties prenantes et d'implication des mangeurs/acteurs.

Des PAT systémiques plus urbains, des PAT agri-alimentaires plus ruraux



Graphique 6 : Le portage des grands types de PAT - OnPAT/Tev,

³⁰Bonnefoy, S. (2021), "La territorialisation de la politique de l'alimentation dans un contexte de transition - Quelques enseignements du premier cycle des Projets Alimentaires Territoriaux (2014 - 2020)" - Communication au colloque Transitions écologiques 2021 de Toulouse, Juin 2021

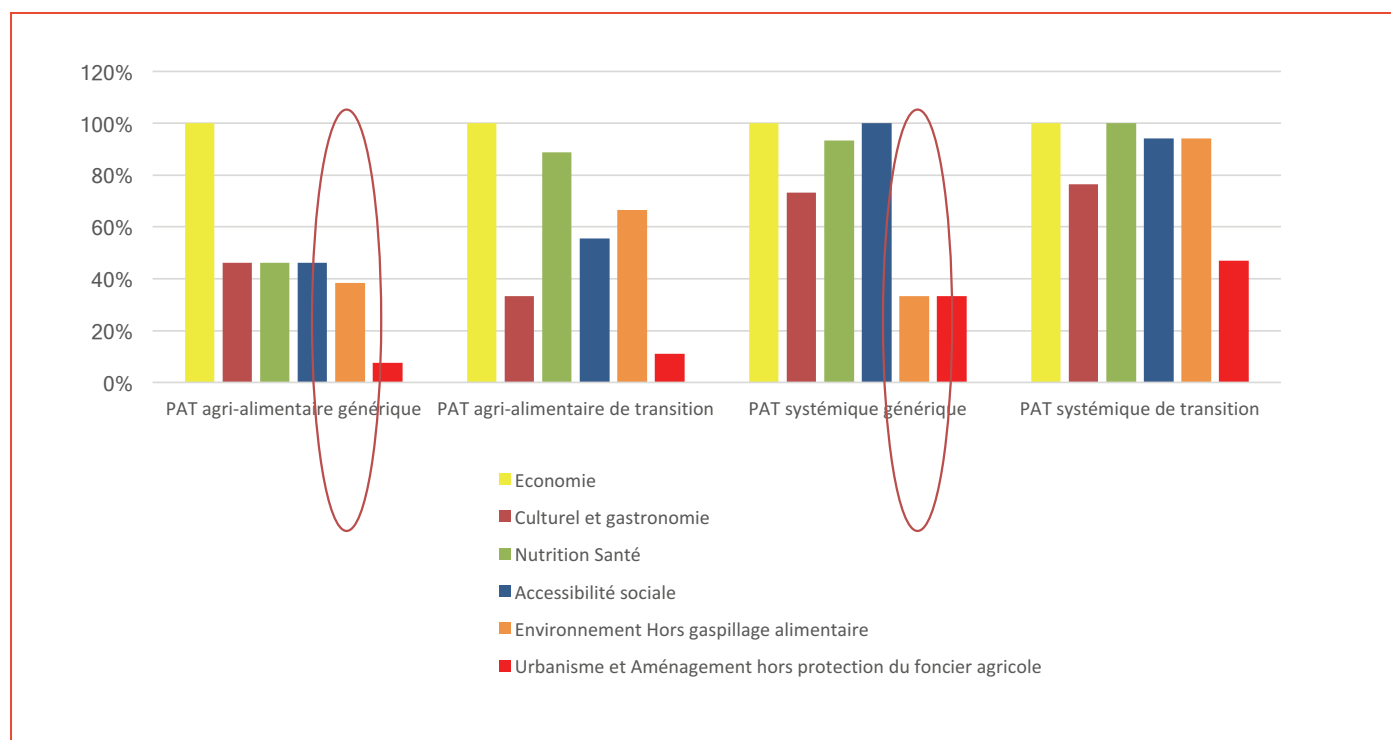
³¹Hors protection du foncier agricole, objectif largement partagé par les deux types de PAT.

Durant le premier cycle, les collectivités urbaines ont développé relativement plus de PAT systémiques que les organisations territoriales rurales. Cela semble dû à la plus forte prégnance des enjeux politiques et citoyens de la question alimentaire en aire urbaine et périurbaine mais aussi au plus large spectre des compétences locales (planification, politique de la ville...) et à la plus grande robustesse des collectivités urbaines et de leurs ingénieries.

« ...La prise en compte des enjeux environnementaux...

Une prise en compte inégale des enjeux environnementaux de la transition alimentaire

La prise en compte des enjeux environnementaux de la transition alimentaire segmente chacun des deux types de PAT en deux sous-types, **générique** et **de transition**.



Graphique 7 : Les deux types de PAT et leurs sous-types - OnPAT/Tev,

Les PAT agri-alimentaires et systémiques génériques intègrent assez peu les enjeux environnementaux de l'alimentation durable. Ces PAT génériques reprennent souvent simplement les axes prioritaires du PNA en s'en tenant à la réduction du gaspillage alimentaire et au développement de la production biologique pour la restauration scolaire.

A contrario, les PAT agri alimentaires et systémiques de transition investissent les enjeux environnementaux de l'agriculture de manière conséquente. Un PAT sur deux se donne pour objectif de faire évoluer les pratiques agricoles, y compris en intégrant les actions en faveur de la biodiversité dont la relance de variétés anciennes. Quatre fois sur 10, ces PAT affichent comme prioritaires les questions du changement climatique (énergie comprise), de la préservation de l'eau et la production biologique. 13% évoquent même la qualité des sols.

Le vocable de la transition est encore peu présent dans les discours des PAT. 7 PAT seulement le reprennent dans leurs orientations pour faire référence à la transition écologique (4 cas) ou à la transition alimentaire (3 cas) comprise comme la transition vers un système alimentaire plus durable. Ces transitions sont encore assez peu définies.

L'adaptation des pratiques agricoles est d'abord l'affaire des collectivités urbaines (50% de l'ensemble de leurs PAT). Mais elle est aussi à un degré légèrement moindre, celle des territoires de projet en milieu rural (41%) tandis que 85% des PAT portés par des communautés de communes ignorent la thématique.

Contrairement au critère de transversalité, le critère de la contribution à la transition livre une distribution géographique spécifique.

Les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine comptent en proportion beaucoup moins de PAT de transition : quatre PAT de transition sur leurs 19 PAT.

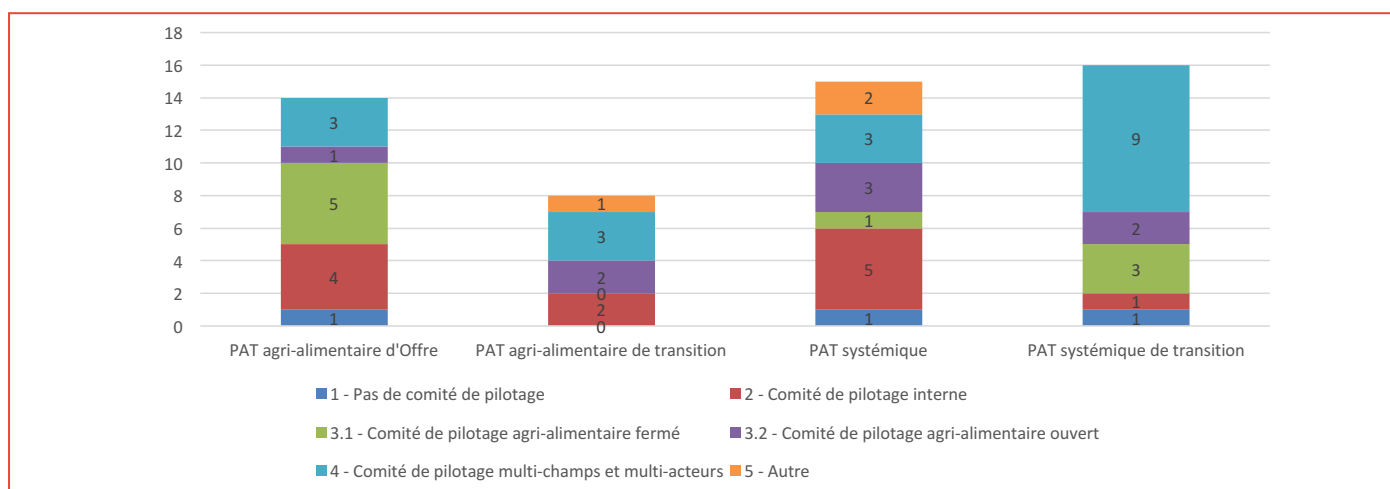
III. 3 - Une gouvernance du PAT d'autant plus ouverte que le PAT est systémique

Les entretiens PATnorama ont permis d'identifier les différentes arènes d'élaboration du PAT et d'approcher leur composition : forums ouverts, forums sur invitation, ateliers entre pairs, ateliers multi-acteurs, groupes projet, implication des conseils de développement, conseils locaux de l'alimentation, comités techniques (cotech), comités de pilotage, instances du porteur de projet...

Ils ont également mis en évidence les différentes modalités de consultation, de concertation, de co-construction et de (co)décision. Ce repérage est actuellement complété³² par enquêtes. L'ensemble des données sera analysé pour le prochain PATnorama n°3 dédié à la gouvernance du PAT qui sera publié en septembre 2021.

La gouvernance de l'élaboration du PAT

A ce stade, le comité de pilotage du PAT a été retenu comme indicateur pivot. Il permet une première qualification de la gouvernance du PAT puisque le comité de pilotage est stratégique dans le processus PAT et que sa composition est suffisamment discriminante, du moins en période d'élaboration du Projet alimentaire Territorial.



Graphique 8 - Le pilotage de l'élaboration du PAT par type et sous-type - OnPAT/Tev,

³²Stage OnPAT d'Esther DINH, université Paris Dauphine (2021)

Trois grands types de gouvernance ont présidé à l'élaboration des PAT du premier cycle :

- Une gouvernance institutionnelle par le porteur de projet (20 des 54 PAT) qui prend différentes formes : pilotage par l' élu en charge, pilotage par un technicien, comité de pilotage entre élus en charge de différentes compétences, pilotage en direct par les instances officielles (commission, conseils ou bureau syndical). Ce pilotage est en-deçà des injonctions de l'instruction technique de mars 2017.
- Une gouvernance agri-alimentaire (acteurs de l'agriculture) fermée (9 PAT sur 54) et ouverte (7 sur 54).
 - Elle est dite fermée lorsque le comité de pilotage rassemble la collectivité et la Chambre d'agriculture, en présence parfois des financeurs.
 - Elle est dite ouverte lorsque sont associés également les groupements d'agriculteurs en production biologique et/ou les acteurs de l'agriculture paysanne (ADEAR, CIAP, réseau Impact, Terres de lien...).
- Une gouvernance multi-acteurs (18 sur 54) lorsque le comité pilotage rassemblent des acteurs provenant de plusieurs secteurs d'action, notamment les acteurs de la nutrition/santé, du social et de l'environnement.

Cette gouvernance témoigne d'abord de l'intégration de l'alimentation dans l'action publique territoriale : le rôle des élus et des instances des collectivités et syndicats mixte territoriaux est en effet majeur.

Elle montre aussi que la gouvernance du PAT tend à se différencier de l'action territoriale en faveur de l'agriculture en intégrant d'acteurs que la Profession agricole. De plus, dans certains territoires, le choix d'une gouvernance interne du PAT est une manière pour les élus de prendre du recul par rapport à la cogestion agricole (collectivité/chambre d'agriculture). A contrario, la gouvernance des PAT qui se distinguent le moins d'une action agricole locale (PAT agri-alimentaires génériques) est la moins ouverte aux autres acteurs.

La corrélation est manifeste entre PAT systémique et gouvernance multiacteurs. Cette gouvernance est encore plus ouverte lorsque ces PAT systémiques majoritairement urbains sont de transition. En toute logique, les porteurs de PAT systémiques recourent également à des expertises plus diversifiées pour les assister dans leur maîtrise d'ouvrage et dans la réalisation des diagnostics.

Si la co-construction des orientations a progressé à la faveur du PAT, la prise de décision in fine³³ est encore peu partagée par les élus politiques, même dans les territoires qui ont mis en place un conseil local d'alimentation. Les expériences d'implication proactive des habitants et de budget participatif alimentaires sont encore rares.

La gouvernance de la mise en œuvre du programme d'actions

Le manque de recul et l'incomplétude des données sur les instances de mise en œuvre du programme d'actions du PAT permettent seulement de mettre en évidence quelques signaux faibles paradoxaux.

D'une part, la gouvernance de la mise en œuvre semble plus ouverte. Déjà le porteur de projet, à la fois coordinateur du PAT et maître d'ouvrage de certaines de ses actions, est conduit à rechercher des porteurs d'action et à les intégrer dans les instances. Ensuite c'est souvent dans cette deuxième grande phase que sont créés les conseils locaux d'alimentation chargés du suivi voire de l'évaluation du PAT comme à Nantes Métropole.

Mais d'autre part, cette phase plus opérationnelle est généralement moins politique et moins intensive : ainsi les réunions du comité de pilotage deviennent souvent intermittentes. Et la faible implication des porteurs de projet dans l'évaluation de leurs PAT³⁴ ne corrige pas les effets de la primauté de l'opérationnel et des contraintes du quotidien.

“ ...l'alimentation dans l'action publique territoriale...”

³³Toutefois elle est formelle dans certains territoires, les instances délibératives se contentant d'entériner les orientations et actions proposées par l'instance de co-construction.

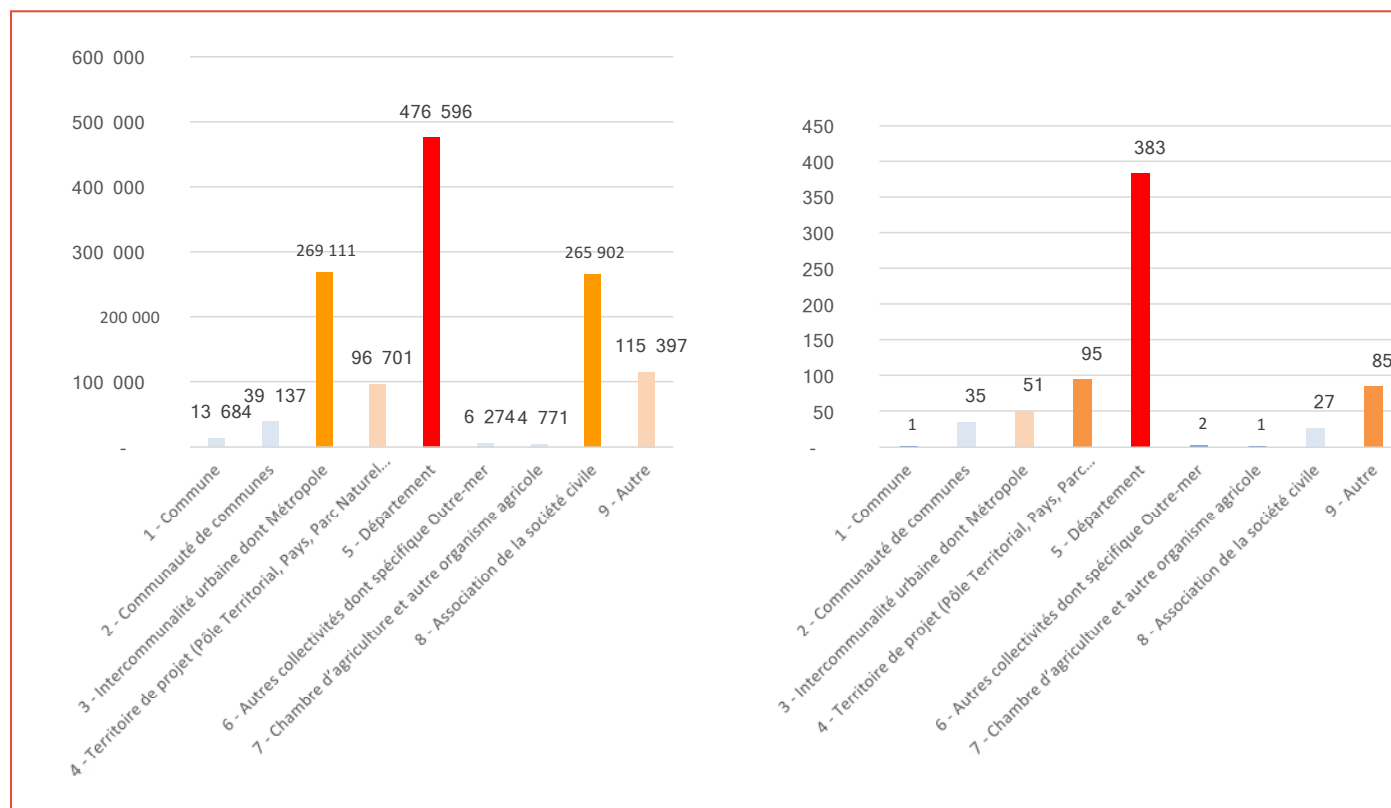
³⁴Cf. le recensement des expériences d'évaluation réalisé par Résolis dans le cadre d'EvalPAT.

III.4 – Les territoires du PAT

Le PAT réfère à deux types de territoires : son territoire géopolitique ou institutionnel qui est en très grande majorité celui du(es) porteur/co-porteurs du projet, et, plus rarement, un territoire de coopération alimentaire plus ou moins formalisé.

Le Territoire institutionnel

Au regard de l'ensemble des 197 PAT du premier cycle, le périmètre du PAT du premier cycle est très majoritairement infradépartemental (95%).



Graphiques 9 et 10 : Nombre moyen d'habitants et de communes des 197 PAT par types de porteurs - OnPAT/TeV,

Le choix du périmètre du PAT durant le premier cycle ne tient pas seulement aux configurations d'acteurs locaux et aux historiques territoriaux. Il a été également en partie³⁵ orienté par l'action de l'Etat en région, de certaines régions comme le Centre Val-de-Loire et par celle de certains départements.

En *secteur rural*, le territoire du PAT est dans des proportions assez semblables celui de la communauté de communes celui du territoire de projet. Dans quelques cas les communautés de communes ou les territoires de projet s'allient pour intervenir sur ce nouveau périmètre. Logiquement le territoire d'un PAT d'une communauté de communes comprend en moyenne trois fois moins de communes que celui des territoires de projet plus enclins à prendre en compte la transversalité et les enjeux environnementaux de l'alimentation.

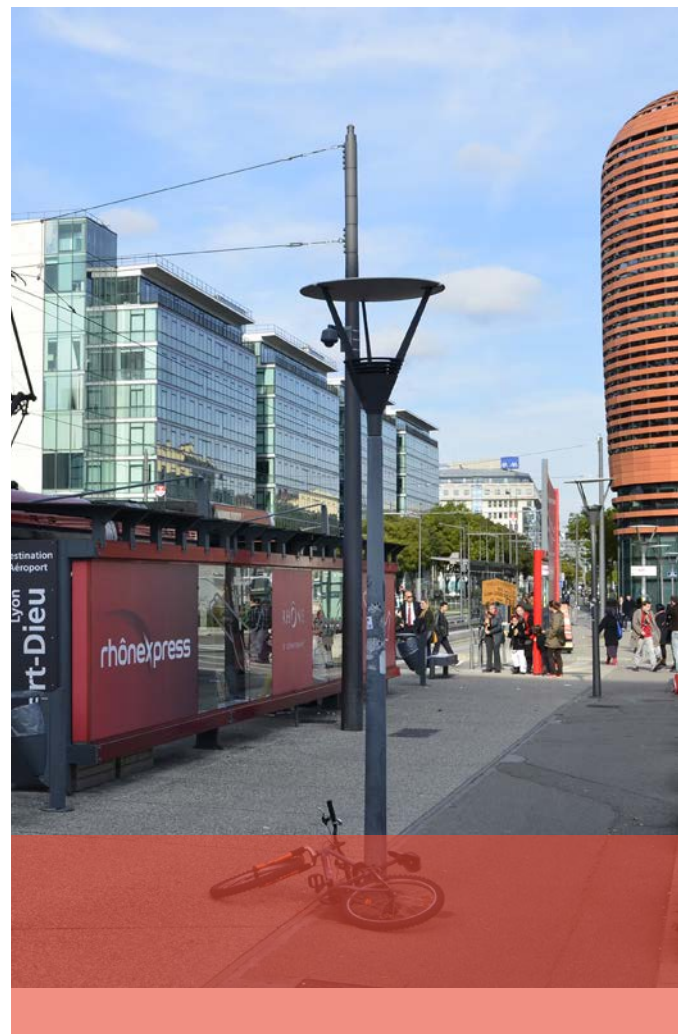
Une étude plus approfondie serait nécessaire pour caractériser les déterminants des relations entre communautés de communes et territoires de projet en matière d'action territoriale agricole et alimentaire. Elle devrait prendre en compte la dynamique des initiatives alimentaires locales. La recherche a déjà apporté une contribution précieuse en la matière (Banzo et al, 2019, Darrot et al, 2019, Loudiyi, 2020 notamment).

En *secteur urbain*, la prégnance des enjeux citoyens et politiques urbains ont conduit les agglomérations et métropoles à s'emparer directement de cette question en villes, 2020). Certaines mobilisent toutefois leur pôle métropolitain dans un second temps. A contrario lorsque le pôle métropolitain porte le PAT, c'est plutôt le signe du peu d'intérêt porté à date par la communauté d'agglomération à la question agricole et alimentaire.

Les six PAT communaux qui répondent³⁶ à la définition de l'OnPAT et les deux PAT portés par des associations témoignent d'une forte dynamique d'initiatives citoyennes communales mais aussi d'une "carence" de l'intercommunalité que les acteurs communaux n'arrivent pas encore à faire s'engager dans l'élaboration d'un PAT : cas de la ville de Castelnaudary.

Ce peut être aussi le signe d'une divergence de vision stratégique entre la commune et l'intercommunalité comme à Mouans-Sartoux.

Les PAT départementaux cherchent à positionner le conseil départemental comme un des acteurs principaux de l'alimentation en valorisant ses compétences (social, restauration des collèges) et à ériger le département en coordinateur des PAT infra départementaux.



³⁵Notamment en milieu rural

³⁶Quelques territoires ont initié l'élaboration de stratégies alimentaires communales articulées à la stratégie supra territoriale comme en Vercors en grande région grenobloise ou dans le Douaisis et leurs donnent le nom de PAT communal

Le territoire de coopération alimentaire

Durant le premier cycle, l'élaboration des PAT a contribué à développer et renouveler la coopération entre territoires, notamment entre territoires urbains et territoires ruraux. Les données ne sont toutefois pas encore suffisamment consolidées³⁷ pour apprécier l'ampleur du mouvement. Mais l'étude sur la coopération territoriale³⁸ réalisée dans le cadre du RnPAT et le benchmark produit par Terres en villes pour le compte du Pôle métropolitain³⁹ et mutualisé avec le RnPAT, en donnent un premier éclairage.

L'étude sur les coopérations urbain-rural dans le cadre des PAT couvre divers champs de coopérations entre des territoires différents. L'analyse comparative met en lumière les déterminants politiques des formes de coopérations entre territoires ruraux et urbains : la recomposition des institutions territoriales, la taille de la collectivité urbaine, la dépendance au jeu politique.

Le benchmark propose quant à lui de considérer deux types de coopération entre collectivités territoriales, le second type étant subdivisé en deux sous types.

Le premier type de coopération, nommé **coopération infra territoriale** (ou supraterritoriale suivant le niveau d'où l'on parle) est la coopération entre une EPCI, un territoire de projet et leurs membres (commune pour l'EPCI, EPCI pour le syndicat mixte. C'est une problématique commune à plusieurs politiques sectorielles ou intersectorielles déjà mis en évidence dans les travaux "Gouvalim I" de Terres en villes et de ses partenaires en 2011. Le partage des compétences en matière d'alimentation (Bodiguel et al, 2019) entre commune et intercommunalité, entre EPCI et territoires de projet est un puissant accélérateur de ce type de coopération qui prend différentes modalités : l'implication des élus communaux dans l'élaboration des PAT souvent via des ateliers ou conférences d'élus, la recherche d'une meilleure implication des EPCI dans la démarche de mise en œuvre du PAT (cf. le PTER du Grand Clermont, certains PNR...), le développement de nouvelles modalités d'action (appel à manifestation d'intérêt intercommunal, "PAT" communal, mise à disposition de l'équipe technique du PAT auprès de la commune, poste commun entre une

commune et une intercommunalité...), l'organisation d'événements d'échanges et de capitalisation de la thématique (cf. séminaire de Douai ...). Toutefois, à dire de porteurs de PAT, elle est encore insuffisante pour co-construire, faire partager et concrétiser une stratégie alimentaire territoriale entre les deux échelles.



On intégrera à cette catégorie les échanges et coopérations entre les collectivités porteurs de PAT et leurs départements qui se sont développés fortement à la faveur du plan de relance. Ainsi en Auvergne Rhône-Alpes une fois connu le montant prévisionnel des subventions du plan de relance alloué à chaque département, les porteurs de PAT de l'Isère et le département lui-même candidat à une reconnaissance PAT se sont réunis pour définir une stratégie commune profitable à tous : certaines actions ont été mutualisées au niveau départemental et d'autres ont été dédiées spécifiquement aux territoires infra. Les compétences de chacun et la recherche de l'efficacité budgétaire ont guidé les choix dans un département qui articulait déjà malgré les clivages politiques, une stratégie iséroise de pôle agro-alimentaire et le PAIT de la grande région grenobloise.

³⁷Difficultés pour apprécier les coopérations informelles

³⁸Cf. le rapport de stage de Christine Caste encadré par Christine Margetic, professeur de géographie de l'université de Nantes

³⁹Le pôle métropolitain regroupe la métropole de Lyon, celle des Saint-Etienne, les communautés d'agglomération de Vienne, Bourgoin-Jallieu et Villefranche-sur-Saône ainsi que la communauté de communes de l'Est lyonnais

Le deuxième type de coopération, **la coopération interterritoriale** prend deux formes :

- Elle est de proximité dans la majorité des cas : elle peut être formalisée dans le PAT lui-même comme dans le cas de la grande région grenobloise, du PAT Grand-Clermont/PNR du Livradois-Forez ou encore de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et du PNR de la vallée de Chevreuse. Elle peut être formalisée par convention externe au PAT. Et elles peuvent être informelles, de bon voisinage. Elle relie des territoires éloignés, discontinus⁴⁰.
- Elles ont souvent été impulsées par la volonté des grandes métropoles de faire valoir leur capacité de construire des alliances entre territoires. Ces coopérations mobilisent les contrats de réciprocité. L'axe agri-alimentaire est alors une des principales priorités avec les questions de mobilité et de services au public.

Si ces coopérations ne sont pas dénuées d'arrière pensées politiques et de représentations urbano-centrées, elles tendent à ne plus considérer le rural comme le simple fournisseur de matières premières agricoles pour la métropole mais à prendre en compte les spécificités et les attentes des territoires ruraux en matière d'alimentation locale et de développement de leurs économies agricoles et alimentaires.

“ ...prendre en compte les spécificités et les attentes des territoires...”



⁴⁰Par exemple entre Toulouse métropole et le Pays des Portes de Gascogne, Bordeaux Métropole et la communauté d'agglomération de Val-de-Garonne ou encore Brest Métropole et le Pays centre Ouest Bretagne

IV - LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE PROPOSES AU DÉBAT

Le dispositif PAT n'échappe pas aux questions récurrentes posées à tout instrument d'action publique qui participe à planifier une activité que l'on souhaite faire évoluer. Deux thèmes sont particulièrement débattus : le territoire pertinent et l'opérationnalité du PAT.

Le territoire pertinent diffère selon l'acteur concerné. Les collectivités locales "cherchent à coller" au bassin de vie pour être proche de l'habitant électeur. Les grands acteurs économiques font valoir que les espaces économiques de la filière alimentaire débordent les territoires institutionnels. Et l'Etat qui cherche à promouvoir une cohérence entre PAT, tend à privilégier l'échelon départemental en début de deuxième cycle. A chaque type d'espace correspond des configurations d'acteurs spécifiques et des asymétries de ressources et de pouvoirs.

Les nombreux travaux passés sur la planification territoriale ont conclu qu'il n'y avait pas d'espace pertinent décrété a priori. Ils ont souligné que l'espace le plus pertinent était celui dans lequel se reconnaissait la communauté d'acteurs concernés. Pour l'alimentation comme pour l'habitat, la proximité avec l'habitant paraît stratégique. L'important est alors dans l'articulation des projets aux différentes échelles, une articulation respectueuse des subsidiarités. Encore faut-il que celles-ci aient été clairement définies.

Quant à **l'opérationnalité de l'action publique**, elle fait toujours débat. Par exemple, les acteurs économiques notamment agricoles déplorent le manque d'opérationnalité de certains PAT et la lenteur du processus. En fait, les projets alimentaires territoriaux diffèrent selon que prédominent les tenants d'une stratégie alimentaire territoriale ou les tenants d'une action territoriale pragmatique qui privilégie la réalisation de quelques actions structurantes. Nombre de PAT cherchent toutefois à échapper à ce dilemme en conduisant conjointement l'élaboration de la stratégie et la réalisation d'actions de démonstration.

Le cadre de référence a dépolitisé la question en mettant l'accent sur le diagnostic et le programme d'action sans pointer la stratégie. Cette rédaction technique n'empêche toutefois pas les controverses idéologiques sur l'alimentation durable, contemporaines de la montée en puissance du mouvement écologique dans les exécutifs territoriaux.

Aussi l'observation et la double évaluation partagée de l'impact du PAT sur le territoire et du dispositif¹ pourraient objectiver le débat et contribuer à reconsidérer ces clivages. De même la (re)mise en place d'une gouvernance nationale des PAT² associant l'ensemble des acteurs dont les acteurs territoriaux paraît être indispensable pour ne pas occulter ce questionnement.

Concernant les enseignements plus spécifiques, PATnorama n°2 s'en tient aux plus importants qu'il soumet à la discussion de tous. Ils sont classés en quatre grandes thématiques :

- la bonne performance du dispositif en matière de mise à l'agenda local de l'agriculture et l'alimentation mais qu'il convient de mieux clarifier.
- la contribution actuelle encore trop mesurée des PAT à l'intégration de la politique alimentaire et à la transition écologique
- l'insertion complexe des PAT dans les plis de la décentralisation et de la déconcentration française
- le cheminement vers une gouvernance alimentaire qui pose la question de la démocratie alimentaire.

Par ailleurs, plusieurs avis et travaux d'acteurs nationaux et des recherches de plus en plus nombreuses ont produit leurs propres décryptages : certains sont cités dans l'annexe bibliographique.

¹L'OnPAT a entamé pour sa part depuis fin 2019 cette double évaluation (cf. "EvalPAT") avec des moyens limités.

²Un groupe national de concertation avait déjà été mis en place pour aider à définir les critères de reconnaissance du PAT énoncés dans l'instruction du gouvernement du 30 mars 2017. Son activité a cessé depuis.

Le PAT, un dispositif performant pour mettre l'agriculture et l'alimentation à l'agenda local mais un dispositif à clarifier

Certes l'ambitieux objectif politique initial du gouvernement de l'époque d'installer 500 PAT en 2020 n'a pas été tenu : en 2016 on prévoyait que les PAT seraient portés par une grande diversité d'acteurs. En fait les acteurs ont considéré très vite que le portage du PAT était l'affaire des collectivités qui (ré)intégraient ainsi agriculture et alimentation dans l'action publique territoriale.

Un dispositif performant

La création et la diffusion générale du dispositif peuvent donc être considérées comme un succès : en comparaison le rythme de développement des politiques agricoles dites "périurbaines" initiées au début des années 80 a été incomparablement plus lent.

Ce mouvement s'amplifie aujourd'hui. La pandémie a mis en lumière les inégalités alimentaires ainsi que les enjeux de sécurité et de souveraineté alimentaire. Et les crédits accordés dans le cadre du plan de relance en 2021 dotent pour la première fois les PAT d'un budget conséquent attractif : près de 150 nouveaux PAT sont attendus en 2021.

Le PAT, projet agricole ou projet alimentaire territorial ?

24% des projets alimentaires territoriaux s'apparentent plus à des politiques agricoles centrées sur les circuits courts qu'à des politiques alimentaires locales intégrées à même de prendre en compte les différentes dimensions de l'alimentation. C'est dire que le PAT est aussi un vecteur de la mise à l'agenda local de l'agriculture. Il permet à certains territoires de rattraper leur retard en investissant dorénavant ce secteur d'action.

Indirectement la création du PAT a souligné l'absence d'un instrument d'action publique national de la territorialisation de la politique agricole en France.

Mais agriculture et alimentation ne se confondent pas. La seule prise en compte de la fonction nourricière de l'agriculture ne suffit pas à définir une stratégie agricole territoriale puisque l'agriculture est également productrice de matériaux, d'énergies, de plantes ornementales.

Et la production agricole certes essentielle n'est qu'un des maillons de la chaîne alimentaire.

Le contenu des PAT agri-alimentaires expriment bien cette confusion. Pour l'éviter et rendre plus lisibles leurs projets, quelques territoires ont choisi de le nommer "Projet Agricole et Alimentaire Territorial".

Le PAAT peut-il être la solution pour prendre en compte les deux thématiques à un niveau satisfaisant ?

“...des enjeux
environnementaux...”



Des PAT insuffisamment intégrés et contributeurs à la transition

Des enjeux environnementaux insuffisamment intégrés

En fin de premier cycle, l'insuffisance de la prise en compte par les PAT des enjeux environnementaux et des objectifs de transition (en deçà des objectifs du PNA 3) dans un contexte de changement climatique et de perte de biodiversité préoccupant, continue à interroger la place de l'environnement dans la politique nationale de l'alimentation. Même si la transition est un processus et même si les PAT sont pour beaucoup de collectivités un premier rendez-vous avec ces thématiques, les stratégies de détournement, conscientes ou non, semblent trop nombreuses pour répondre aux enjeux.

Aussi l'introduction de normes environnementales plus contraignantes dans le PNA et le PAT est-elle d'ores-et-déjà mise au débat public.

L'urbanisme alimentaire parent pauvre

Le second secteur d'action, peu traité, l'urbanisme et l'aménagement alimentaires, est une fragilité nationale déjà identifiée. Toutefois dans les grandes agglomérations, des projets hybrides sont en cours qui vont au-delà de la protection et de la valorisation du foncier agricole : études et projets urbains prenant en compte l'agriculture et l'alimentation, logistiques alimentaires, lutte contre les nouveaux « déserts alimentaires », localisation des commerces alimentaires... La planification commence également à être revisitée à partir de la question alimentaire.

Une intégration et une représentation de ces problématiques dans la politique nationale de l'alimentation paraîtrait à même de contribuer à généraliser ces préoccupations essentielles aux mangeurs, gages de cohérence de la planification territoriale.

Vers une économie alimentaire à deux vitesses ?

L'implication des grands acteurs économiques de la filière alimentaire dans les PAT est encore comptée. Certains acteurs s'en réjouissent estimant que l'autonomisation et la résilience du système alimentaire se jouent entre producteurs et consommateurs.



Mais on est également en droit de s'interroger sur la capacité du PAT à modifier réellement le système alimentaire et ses externalités négatives si ces acteurs stratégiques demeurent si peu impliqués. Même l'action publique territoriale de développement économique (filères, zones économiques, logistique, localisation du commerce alimentaire, e-commerce...) est encore peu connectée au PAT bien que les marchés de gros semblent avoir pris leur place. L'articulation entre la Food Tech et PAT pour une alimentation locale durable reste par exemple à construire tout comme celle entre filières longues et filières courtes.

L'insertion problématique des PAT dans les plans de la décentralisation et de la déconcentration françaises

Comme la plupart des autres procédures nationales (SCoT³, PCAET, CLS...), les orientations des PAT présentent un grand nombre de similitudes. Ils reprennent bien souvent les objectifs, les mots et phrases clés des textes nationaux sans les traduire en "couleur locale". C'est que le PAT est aussi un instrument d'orientation à distance par l'Etat des politiques territoriales dans un pays peu décentralisé.

Les contradictions multiniveaux

Depuis la LAAF de 2014, le PAT a été normalisé et encadré par les instructions du 30 mars 2017 et du 09 décembre 2020. Il l'a été aussi par la "routinisation" des procédures d'instruction, la recherche d'une plus grande cohérence entre l'échelon central du Ministère de l'agriculture et ses pôles alimentaires régionaux ainsi que par l'installation d'un accompagnement régional sous influence des DRAAF. Depuis 2021, la gouvernance du dispositif PAT renforce encore l'échelon régional et valorise l'échelon départemental, rapprochant les PAT des échelles de la déconcentration administrative et de l'organisation des pouvoirs agricoles.

Or la situation est rendue complexe par l'enchevêtrement des compétences, la méfiance déjà évoquée des collectivités régionales envers le dispositif PAT⁴ mais aussi par les critiques adressées par les associations nationales d'élus intercommunaux à la multiplication des contrats ministériels qui rendent peu cohérente et peu lisible la contractualisation entre l'Etat et les territoires⁵.

A cela s'ajoutent les tensions entre collectivités de niveaux différents.

C'est dans ce contexte multiniveaux que se déploie le jeu des configurations territoriales d'acteurs⁶. Aussi n'est-il pas étonnant de constater l'existence de stratégies de "détournement" commune à tout dispositif national : alimentation réduite à l'agriculture versus agriculture peu présente, absence de prise en compte de l'environnement versus volonté d'aller au-delà de la politique gouvernementale jugée insuffisante en la matière, gouvernance partenariale non installée...

Les tensions de cette territorialisation questionnent d'abord le statut de la politique nationale de l'alimentation : une politique unique déclinée ou bien une articulation cohérente de politiques. Elles questionnent également l'architecture des compétences et l'affectation des moyens entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales ainsi que le statut même du PAT qui est actuellement une démarche volontaire.

Rendre obligatoire ne participerait-il pas à améliorer à court terme la cohérence multiniveaux des politiques agricoles et alimentaires ?

“ ...vers une
gouvernance
alimentaire partagée...”

³Schéma de COhérence Territoriale, Plan Climat Air Energie Territorial, Contrat Local de Santé

⁴Et de son absence de financement significatif durant les six premières années

⁵C'est d'ailleurs une partie des raisons qui ont présidé à la création du Contrat de relance et de transition écologique.

⁶Dont font partie également les représentants de l'Etat en région

Une fracture territoriale révélée par le PAT ?

En moyenne statistique, l'étude des PAT du premier cycle dessine d'une part un PAT urbain plus systémique et plus orienté vers la transition, et d'autre part, un PAT rural plus agri-alimentaire orienté en faveur du développement local et peu soucieux d'environnement.

Heureusement cette image est une photographie caricaturale : les PAT insulaires du nord-ouest de la France et ceux portés par les parcs naturels régionaux recherchent la durabilité tandis que nombre de PTER ou Pays ont une vision systémique de l'alimentation. La pandémie et les inégalités alimentaires qu'elle a produites et/ou révélées, conduisent aujourd'hui les territoires ruraux à considérer la dimension sociale de l'alimentation locale.

L'accompagnement des PAT en région gagnerait toutefois à s'emparer de ce sujet.

PAT et démocratie : vers une gouvernance alimentaire partagée... et la démocratie alimentaire ?

L'étude démontre la forte corrélation entre la transversalité des PAT et la gouvernance multi-acteurs, la prise en compte de la transition élargissant cette dernière. Cette ouverture aux acteurs de l'économie, de la société civile et de la recherche reste encore prudente, au mieux limitée au pouvoir d'orientation.

Et elle n'est d'ailleurs pas sans soulever des inquiétudes : l'implication des collectivités et de la société civile fait craindre à certains "l'invisibilisation" des agriculteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire territoriale, les nouveaux acteurs se substituant en quelque sorte aux acteurs professionnels. Mais de l'autre côté, la majorité des PAT agri-alimentaires n'intègre pas la société civile dans leur pilotage. Le dilemme serait entre "PAT sans agriculteur" et "PAT sans société civile".

Quant à l'habitant (sans parler du visiteur), il est encore rarement intégré au processus d'élaboration et de suivi du PAT même s'il est théoriquement le public cible du projet.

Dans la dernière période, le développement des initiatives citoyennes, la recherche d'autonomisation des publics de l'aide alimentaire et le creusement des inégalités alimentaires ont mis à l'agenda le concept de *démocratie alimentaire*.

Plusieurs définitions⁷ en ont été données. Le concept commence à être repris dans certains PAT de métropoles. Dans une période d'interrogation des pratiques démocratiques, il devrait être plus présent dans les débats du deuxième cycle de PAT.



⁷Notamment, la définition de Dominique Paturel et Patrice Ndiaye (2019) "Il (le concept) représente la revendication des citoyens à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation, dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture" <https://www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on> et celle d'Un plus Bio "La démocratie alimentaire, c'est le pouvoir de mieux manger tout en améliorant le bien-être sur le territoire." <https://www.unplusbio.org/les-cantines-rebelles/la-democratie-alimentaire/>

L'analyse typologique des PAT du premier cycle a mis en évidence certains atouts et limites du dispositif qui a été remanié par l'instruction technique du 09 décembre 2020.

La régionalisation de la reconnaissance des PAT approfondit l'institutionnalisation du dispositif et renforce son suivi en distinguant "deux niveaux de reconnaissance (...) suivant l'état d'avancement du projet :

- Le niveau 1 correspond aux projets collectifs émergents visant à répondre aux objectifs assignés aux PAT par la loi. La reconnaissance de niveau 1 est attribuée pour une période de trois ans non renouvelable. À l'issue de cette période, les projets doivent répondre aux critères du niveau 2 pour bénéficier de la reconduction de leur reconnaissance.
- Le niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie."

Les opportunités offertes par le Plan de relance ont doté les PAT d'un budget conséquent en 2021, celui de la mesure 13 qui comprend deux volets :

- Le volet A abonde l'appel à projet PNA : celui-ci a été porté à 7,5 millions d'euros pour financer l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (Volet 1) ainsi que l'accompagnement de projets d'essaimage et d'innovation (volet 2) pour quatre thématiques : la justice sociale et accessibilité à tous d'une alimentation saine et durable, l'éducation alimentaire, la restauration collective et l'accompagnement du déploiement des PAT. Deux sessions de candidature ont été ouvertes, en janvier et avril.
- le volet B est doté de 77 millions d'euros. Il est déployé à l'échelle régionale, et vise à financer des investissements matériels, immatériels et des prestations intellectuelles nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de PAT existants (reconnus de niveau 1 ou 2). Chaque région a élaboré son cahier des charges et dispose d'un calendrier propre d'instruction.

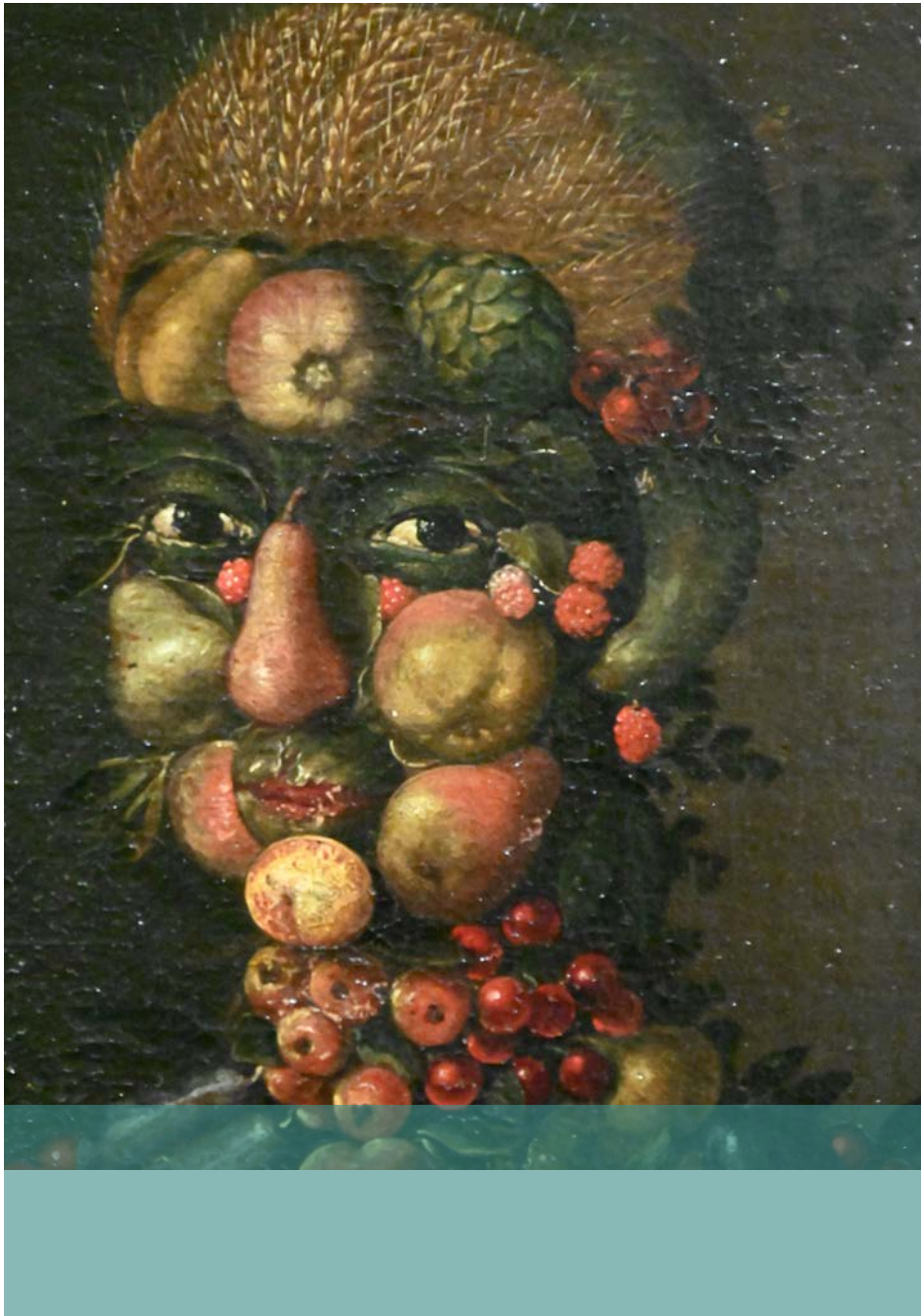
Sur les 90 projets de niveau 1 déposés au 15 janvier 2021 au titre de l'appel à projets PNA, 65 ont été retenus. Et 140 nouveaux projets ont été déposés en avril 2021.

L'évolution de la procédure de reconnaissance et la disponibilité des crédits du plan de relance ouvrent un deuxième cycle de PAT qui augmentera en une année de plus de 50% le nombre de PAT et homogénéisera la reconnaissance des PAT. La régionalisation semble d'ores et déjà s'appuyer sur l'échelon départemental pour élaborer des stratégies cohérentes de demande de subvention et d'articulation entre actions départementales et actions locales spécifiques.

Il sera alors stratégique d'étudier l'effet d'aubaine du plan de relance et de mesurer si cette nouvelle configuration élargit la transversalité des PAT et leur contribution à la transition ou si elle privilégie l'entrée agri-alimentaire. Etudier les PAT 2021 au regard de cet effet d'aubaine et des enseignements du premier cycle, est ainsi le projet de la note PATnorama 4 annoncé pour mai 2021. C'est la garantie de mieux comprendre et d'enrichir la territorialisation des politiques agricoles et alimentaires nationales. Les assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable organisé en septembre 2022 par Nantes Métropole, Montpellier Métropole, le CNFPT et Terres en villes avec le soutien notamment de la DRAAF et de l'ADEME, trois ans après leur création à Montpellier, seront un moment privilégié de débat sur le sujet.



- Banzo M., Corade N., Lemarié - Boutry M, (2019), "Les Projets Alimentaires de Territoire sont-ils des Projets de Territoires Alimentaires ? Une analyse à partir de trois projets néo-aquitains" Banzo et al. JRSS
- Bodiguel, L., (2018), "Le développement des projets alimentaires territoriaux en France : quel droit pour quelle relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation ?", communication in XVème congrès mondial de l'Union Mondiale des Agraristes Universitaires – Les évolutions actuelles du droit rural et agro-alimentaire : entre globalisation, régionalisation et relocalisation »
- Bodiguel, L., Bréger, T., Maréchal, G., Rochard, C., "L'action publique en matière d'alimentation locale. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux", <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01842263>
- Bonnefoy S., (2011), "La politisation de la question agricole périurbaine en France : points de repère", article in revue Urbia 12, p. 17 à 38
- Bonnefoy S., (2020), "La territorialisation de la politique de l'alimentation dans un contexte de transition - Quelques enseignements du premier cycle des Projets Alimentaires Territoriaux (2014 - 2020)", communication au colloque Transitions de Toulouse, 21 juin 2021
- Brand, C. (2015), "Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée », thèse de géographie, Université Grenoble Alpes
- Castes, C. (2017), "Les coopérations urbain-rural dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux", Université de Nantes/RnPAT
- Darrot, C., Maréchal G., Bréger T., (2019), "Rapport sur les Projets Alimentaires territoriaux (P.A.T.) en France"
- Conseil économique, social et environnemental (2020), "Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires", avis publié le 09 décembre 2020
- Delfosse, C. (2019), "L'alimentation : Un nouvel enjeu pour les espaces ruraux", L'information géographique (4/2019), p. 34-54, Armand Colin
- Fueilleux E., Michel L., (2020), "Quand l'alimentation se fait politique(s)", Presses Universitaires de Rennes
- Loudiyi Culleron S. (2020), "Construire une géographie des politiques alimentaires intégrées : Acteurs, échelles et gouvernance", HDR soutenu en mai 2020
- Maréchal, G. Julien, N., Wallet, F., "Les projets alimentaires territoriaux (PAT), entre rupture, transition et immobilisme ?" HAL
- Terres en villes en collaboration avec APCA, FNCivam, FnCuma et Trame "La gouvernance alimentaire des agglomérations françaises et la relocalisation des productions agricoles", 2011, 8 p., http://www.terresenvilles.org/upload/pubdoc/pdc_20100406104611_digest.pdf
- Terres en villes, "La coopération alimentaire entre territoires", benchmark réalisé pour le compte du Pôle Métropolitain, mutualisé avec le RnPAT, 2020





Rn PAT

Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org
22, rue Joubert
75009 Paris